

Le 30 juillet 2009,

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 28 juillet 2009 à 18 h 30

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mlle Aurélie LIONNET. Mr Fabrice CASTAGNET a donné procuration à Mr Serge DEFOY, Mr Jérémy SABLIER a donné procuration à Mr Jean-Jacques CARTAILLER.

Secrétaire de séance : Mme Pascale MALLET.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Contrat de maîtrise d'œuvre (architecte) pour les travaux d'aménagement de la cantine scolaire,
- Réserve parlementaire pour travaux de mise en conformité électrique du foyer communal

A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent leur accord pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour de la présente séance.

1 - Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la cantine scolaire : Madame le Maire présente le contrat établi par Mr Jacques COLLAVIZZA, architecte. Le montant de cette prestation s'élève à 2.000,00 € HT soit 2.392,00 € TTC. Après discussion, le conseil municipal à 10 voix pour et 2 abstentions approuve la proposition d'honoraires établie par Mr Jacques COLLAVIZZA et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

2 - Réserve parlementaire pour les travaux de mise en conformité électrique du foyer communal :

Madame le Maire explique à l'assemblée que la commune a la possibilité de présenter une demande de "réserve parlementaire" concernant son projet de mise en conformité électrique du foyer communal. Elle rappelle également que dans sa séance du 15 juillet 2009, le conseil municipal a approuvé le devis de la société Elite pour un montant de travaux s'élevant à 3.253,73 € HT.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite l'attribution d'une réserve parlementaire pour les travaux de mise en conformité électrique du foyer communal,
- approuve l'avant-projet dont le montant est estimé à 3.253,73 € HT,
- dresse le plan de financement prévisionnel suivant :

* Montant de l'opération	3.253,73 € HT	soit	3.891,46 € TTC
* Réserve parlementaire sollicitée	1.000 €		1.000 €
* Autofinancement	2.253,73 €		2.891,46 €
- charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier.

3 – Choix société pour travaux d'aménagement de la cantine scolaire : Madame le Maire donne les résultats de la consultation lancée pour les travaux d'aménagement de la cantine scolaire : les sociétés GALERA José, ROUVIERE Bâtiment et SARL ROUSSILLON PROVENCE ont été consultées et devaient remettre leur offre pour le 25 juillet.

Les résultats sont les suivants :

GALERA José	4.360,00 € HT	soit	5.214,56 € TTC
ROUVIERE Bâtiment	ne peut exécuter les travaux dans les délais exigés		
SARL ROUSSILLON PROVENCE	4.779,00 € HT	soit	5.715,68 € TTC

Après discussion, et compte tenu du planning à respecter pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal, à 9 voix pour,

- retient la proposition de la société GALERA José pour un montant de travaux de 4.360,00 € HT soit 5.214,56 € TTC,
- charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier.

4 – Schéma Directeur d'assainissement : Madame le Maire explique aux membres présents qu'un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2000. Ce schéma directeur délimite le zonage entre assainissement collectif et assainissement individuel. Dans le cadre du SPANC géré par la Communauté de Communes, il est apparu que ce zonage d'assainissement n'a pas fait l'objet d'une délibération d'approbation à ce moment là. Il est donc demandé de régulariser la situation et par conséquent d'approuver ce schéma directeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que ce schéma directeur d'assainissement n'est pas à jour et ne correspond pas à la situation actuelle, ne souhaite pas délibérer à ce sujet. Des renseignements seront demandés à la Communauté de Communes pour savoir comment procéder.

5 – Questions diverses :

- Madame le Maire informe que suite à la demande formulée par Mr Jean-Louis CHAUVET, boulanger, une visite de la maison qui jouxte la boulangerie a été effectuée.
- Compte rendu de la Commission tourisme de la Communauté de Communes par Mme BERNE : le bilan est positif, la taxe de séjour est bien reversée par les hébergeurs, elle permet l'autofinancement de l'Office de tourisme. Un plan d'action sur 5 ans a été établi (améliorer la communication, promotion des communes, économie, sentiers d'interprétation, ouverture sur le Vaucluse...). Les travaux de halte fluviale devraient commencer début 2010. Il existe la possibilité pour les communes de créer des aires d'accueil de camping-car, projet qui peut être financé par le Département.
- Madame LAFFON informe que le bien sans maître cadastré section A n° 313 lieu-dit "le Rang" se trouve au centre de parcelles appartenant à Mr BASTIDE Eric. Quand la commune aura acquis ce bien, Mr BASTIDE demandera à l'acheter pour régulariser la situation.
- Monsieur BORRAS informe qu'un administré a demandé à recevoir le compte rendu de la précédente séance par mail en format Word; il est précisé que les compte rendus des conseils municipaux sont téléchargeables à partir du site Internet de la commune.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 19 H 45